

MANIFESTE DE REPROBATION

Les grands électeurs de SAINT-DENIS, élus ou réélus Conseillers Municipaux le 13 MARS 1977, considèrent que Monsieur Louis VIRAPOULLE, par sa campagne électorale dégradante, a assombri l'image de marque qu'ils étaient en droit d'attendre d'un Sénateur. En conséquence, ils manifestent publiquement leur réprobation et fustigent une attitude dont ils tiennent à se dissocier.

Compte tenu de son comportement, les grands électeurs, élus, retirent à Monsieur Louis VIRAPOULLE toute leur confiance : à l'avenir, il ne pourra donc parler qu'en son nom personnel.

Le Conseil Municipal de Saint-Denis demande aux élus des autres communes de la Réunion de s'associer à cette motion de défiance.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, la motion ayant été adoptée, elle sera transmise aux Parlementaires et aux élus du Département.

+

+

+